

Conseil municipal du 19 02 2023– 19 h 00

Salle du Conseil Municipal

04) Del2023-004 - Pacte Finistère 2030. Renouvellement des demandes de subvention

Nomenclature : 7.5 – Finances locales - Subventions

Rapporteur : M. Le Maire

Monsieur le rapporteur indique que la commune du Guilvinec a présenté plusieurs dossiers dans le cadre financier posé par le pacte Finistère 2030.

La temporalité, la complexité des dossiers imposent d'en repousser le démarrage et de définir un nouveau phasage.

- Pôle dentaire volet 1 : demande de 70 000 € (2023/2024)
- Mur d'enceinte du manoir de Kergoz, volet 2 : demande de 35 000 € (2023)
- Réhabilitation de l'entrée du bourg, de l'interface ville/port, dont son stationnement, volet 2 : demande de 50 000 € (2023/2024).
-

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le phasage de ces projets
- **Prend acte** du nouveau dépôt par le Maire des demandes de subventions correspondantes au titre du pacte Finistère 2030.

Fait au Guilvinec, le 19/01/2023

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com